

Les menaces d'un faux DHL

Vous recevez différents messages qui semblent émaner du transporteur **DHL EUROPE**.

Ils vous informent qu'un mandat courrier est à votre disposition. Vous comprenez qu'il s'agit d'une somme d'argent à vous remettre. Mais l'envoi de l'enveloppe implique que vous régliez préalablement des frais par des codes de rechargement **NEOSURF**. Il s'agit de codes à commander sur le site **RECHARGE.FR** pour créditer une carte bancaire prépayée.

Bien évidemment, vous flairez le piège : vous n'attendez rien de **DHL** et, si des frais supplémentaires étaient vraiment dus, ils seraient payés par chèque ou par carte bancaire.

L'escroc qui usurpe l'identité de **DHL** joue dès lors son va-tout, les menaces : *« Sachez que la procédure est obligatoire et irréversible sous peine d'amende qui s'élève à 45 000 €. Vous pouvez d'abord perdre vos fonds et ensuite être susceptible d'une poursuite pénale. Si nous ne disposons pas de votre code votre dossier sera transmis au service juridique. »*

Les escrocs ne manquent pas d'audace. Bientôt, ils créeront un syndicat professionnel pour lutter contre les « pigeons » qui ne veulent pas tomber dans le piège tendu.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)